



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 113198

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le processus de conventionnement des maisons de l'emploi labellisées. Ce conventionnement, pluriannuel, dans lequel s'engagent de manière déterminée les acteurs mobilisés autour de la maison de l'emploi qui ont compris l'intérêt de ce dispositif doit permettre le versement d'avances de fonds. Il le remercie de bien vouloir indiquer les mesures mises en oeuvre afin de garantir l'effectivité des actions indispensables à notre combat pour l'emploi dans ces maisons.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113198

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13139